



Soixante-dix-huitième session
Quito (Équateur), 27 et 28 juin 2006
Point 9 de l'ordre du jour provisoire

COMITÉ MONDIAL D'ÉTHIQUE DU TOURISME

Note du Secrétaire général

Dans le présent document, le Secrétaire général rend compte des résultats de la quatrième réunion du Comité mondial d'éthique du tourisme, qui a eu lieu les 2 et 3 juin à Bangalore, en Inde.

COMITÉ MONDIAL D'ÉTHIQUE DU TOURISME

1. Dans le présent document, le Secrétaire général rend compte des résultats de la quatrième réunion du Comité mondial d'éthique du tourisme, qui s'est tenue les 2 et 3 juin à Bangalore, en Inde. En l'absence de leur Président, M. Diego Cordovez, qui s'était fait excuser pour raison de santé, les douze membres du Comité présents à Bangalore ont élu M. Krishnan Nair, représentant de l'Asie du Sud, pour présider cette réunion.
2. Au cours de ses délibérations, le Comité a émis des recommandations définitives au sujet de deux affaires dont il avait été saisi conformément aux procédures de consultation et de conciliation pour le règlement des litiges ; examiné deux documents de travail, l'un sur les questions d'éthique liées à la surréservation et l'autre sur les voyages de presse offerts par une destination ; appuyé l'initiative concernant les droits de l'homme que l'OMT a lancée en partenariat avec le *Prince of Wales International Business Leaders' Forum*, et pris note de la publication du feuillet « Le touriste et le voyageur responsables », destiné à vulgariser le Code mondial d'éthique du tourisme, sur la base du texte qu'il avait approuvé à Tunis lors de sa réunion précédente.
3. En outre, le Comité a donné son accord pour la nouvelle édition de poche du Code et pour d'autres instruments utiles à son application. Le Conseiller spécial du Secrétaire général pour les questions éthiques, M. D.J. de Villiers, a informé le Comité de la situation actuelle de mise en œuvre du Code en partant du rapport soumis en novembre dernier à l'Assemblée générale des Nations Unies.
4. Le professeur Peran Akan, de l'Université Bogazici, a présenté au Comité les résultats d'une enquête auprès des membres du Conseil de l'éducation de l'OMT. Un document sur les paramètres d'application du Code a fait l'objet d'un premier examen mais toute décision en la matière a été reportée pour permettre aux membres du Comité de réfléchir davantage à son fond et à sa forme.
5. Le Comité a décidé d'accepter la proposition du Groupe d'action pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans le tourisme de faire du Comité exécutif du Groupe un organe consultatif du Comité mondial d'éthique. Il a toutefois demandé que le champ de compétence de ce Comité exécutif (et, par voie de conséquence, du Groupe d'action) soit étendu aux aspects pertinents des alinéas 2 et 3 de l'article 2 du Code d'éthique pour ce qui a trait aux enfants et qu'il ne comprenne pas uniquement le problème de l'exploitation sexuelle.
6. Le Secrétaire général adjoint de l'OMT a informé le Comité des derniers faits nouveaux concernant la structure de la Fondation ST-EP pour le programme « Le tourisme durable, instrument d'élimination de la pauvreté » et le Comité a élu son Président, M. Diego Cordovez, pour le représenter au Comité directeur de la Fondation.
7. Enfin, le Comité a décidé d'accepter l'invitation reçue par écrit du Secrétaire régional au tourisme et à la culture de Madère, M. João Carlos Nunez Abreu, à tenir sa cinquième réunion à Funchal, capitale de cette région autonome du Portugal. Cette aimable invitation lui avait été réitérée par le représentant des Membres associés, M. Carlos Silva, de Madère, qui a proposé que la date de la réunion soit fixée, en principe, en avril-mai ou en juin 2006.